

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/11/2024 - B2024/016756 - 2022 B 00007 - 908 765 621 - AH AVENIR

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024 Page 14

Désignation de l'entreprise SARL AH AVENIR Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise 5A9 ALLEE DU PONT DE L'ANE 42100 ST ETIENNE
Numéro SIRET * 9 0 8 7 6 5 6 2 1 0 0 0 1 0 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 3

			Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
			3 1 1 2 2 0 2 3		3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	6 587 550	042	6 587 550	6 587 550
	Total I (5)	044	6 587 550	048	6 587 550	6 587 550
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Autres * (3)	072	15 888	074	15 888	368 694
	Valeurs mobilières de placement	080	295 000	082	295 000	
	Disponibilités	084	276 546	086	276 546	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	587 433	098	587 433	368 694
	Total général (I+II)	110	7 174 983	112	7 174 983	6 956 244
PASSIF			Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	6 587 550		6 587 550	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130	18 215			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	1 077			
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	438 937		364 292	
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	7 045 778		6 951 842	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	5 400		2 700	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	27 305		1 702	
	Comptes courants d'associés	173	96 500			
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	129 205		4 402	
	Total général (I + II + III)	180	7 174 983		6 956 244	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	14 988	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2024

Page 15

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SARL AH Avenir						
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		
		13 1 1 2 2 0 2 31		13 1 1 2 2 0 2 21				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210				
	Production vendue { biens et livraisons intracommunautaires }		215	214				
	services *		217	218	349 560			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	349 560			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
		Variation de stock (marchandises) *			236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
Autres charges externes * : { dont crédit bail : - mobilier - immobilier }				242	8 928	7 220		
Impôts, taxes et versements assimilés { dont taxe professionnelle CFE et CVAE * }		243		244	110			
Rémunérations du personnel *				250	267 187			
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252				
Dotations aux amortissements * { dont amortissement du fonds de commerce }		255		254				
Dotations aux provisions				256				
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262			1		
	260							
Total des charges d'exploitation (II)				264	276 225	7 221		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	73 335	(7 221)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280	386 858	373 316		
	Produits exceptionnels			290				
	Charges financières			294		101		
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300				
		348						
	Impôts sur les bénéfices *			306	21 256	1 702		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	438 937	364 292		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	438 937	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	21 256			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opco-cis d'associés	247		330	26 369			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritimes				997			
	Déductions	Entreprise nouvelles (44, articles)	986					
Reprise d'entreprises en difficulté (44, articles)		981						
ZFA NG (44, articles)		345						
Zone franche urbaine (44, articles A)		987						
Jeune entreprise innovante (44, articles A)		989						
Déductions	Investissements et souscriptions outre-mer	344						
	Déduction exceptionnelle (art 39 octies) A B C D E F G							
	Zone de restauration de la défense (44, articles)	127						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44, articles)	991						
	Créance due au report en arrière du déficit	346						
Déductions	Zone de développement prioritaire (44, septuies)	993						
	Zone de revitalisation rurale (44, articles)	138						
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44, articles)	992						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	102 024	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	102 024	372		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 174 983.46 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 349 560.00 Euros et dégageant un bénéfice de 438 936.53 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	6 587 550		
TOTAL	6 587 550		
TOTAL GENERAL	6 587 550		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			6 587 550	6 587 550
TOTAL			6 587 550	6 587 550
TOTAL GENERAL			6 587 550	6 587 550

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	900	900	
Groupe et associés	14 988	14 988	
TOTAL	15 888	15 888	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 400	5 400		
Impôts sur les bénéfices	21 256	21 256		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 049	6 049		
Groupe et associés	96 500	96 500		
TOTAL	129 205	129 205		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 400
Total	5 400

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS CMFI	13 512 263	57.38	688 311
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	25
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	25
Permanence ou changement de méthodes	25
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	26
Etat des amortissements	26
Etat des provisions	26
Etat des échéances des créances et des dettes	26
Evaluation des amortissements	27
Produits à recevoir	27
Charges à payer	27
Charges et produits constatés d'avance	27
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	28

B.V.F.D.
Bertheas-Vitrolles-Druanne-Sastre et Associés
LEXTER DROIT DES AFFAIRES
L'ARCHE * 145, rue de la Montat * Accès 5 à 9 allée du Pont de l'Ane *
BP 59 * 42009 SAINT ETIENNE CEDEX 02
Tél : 04 77 21 08 88 * Fax : 04 77 38 88 83
e-mail : bv@bertheasvitrolles.com . www.bertheasvitrolles.com

AH AVENIR
Société à responsabilité limitée au capital de 6 587 550 euros
Siège social : 5-9 Allée du Pont de l'Ane
42100 SAINT- ETIENNE
908 765 621 RCS ST ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 438 937 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	438 937 euros
A la réserve légale	21 947 euros
Le solde au compte « Autres Réserves »	416 990 euros
Qui se trouve ainsi porté à 418 067 euros.	

L'Associé Unique prend acte que les dividendes versés depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Décisions de l'Associé Unique du 29.12.2023

- Dividende distribué : 345 000 euros
Montant éligible à l'abattement de 40 % : 345 000 euros

Certifié conforme
La Gérance

Antoine HUGONET

